

## FRANCE

**Date des élections:** 23 et 30 juin 1968.

### **Caractéristiques du Parlement:**

Les citoyens français étaient convoqués aux urnes pour élire leurs députés à l'Assemblée nationale par suite de la dissolution, le 31 mai, de la précédente législature issue d'élections tenues les 5 et 12 mars 1967.

L'Assemblée nationale compte 487 membres, dont 470 représentent les départements de la métropole, 10 les départements d'outre-mer et 7 les territoires d'outre-mer, tous élus au scrutin direct pour une durée de quatre ans.

La Chambre haute du Parlement français, le Sénat, est composée de 284 membres se divisant en quatre catégories:

- 264 sénateurs représentant les départements de la métropole élus dans chacun de ces derniers par un collège de notables ;
- 7 sénateurs représentant les départements d'outre-mer, élus dans les mêmes conditions ;
- 6 sénateurs représentant les territoires d'outre-mer, élus également par un collège de notables ;
- 6 sénateurs, représentant les Français établis hors de France et élus par le Sénat sur présentation de candidats par le Conseil supérieur des Français à l'étranger.

Les sénateurs sont élus pour neuf ans, le Sénat étant renouvelable par tiers tous les 3 ans.

### **Système électoral:**

Sont électeurs tous les Français et Françaises, âgés de vingt et un ans accomplis, qui jouissent de leurs droits civils et politiques et ne se trouvent dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi.

Les listes électorales, révisées chaque année, sont arrêtées au dernier jour de février pour les douze mois à venir. Certaines rectifications peuvent être effectuées durant cette période nonobstant la clôture du délai de révision. Il convient toutefois de mentionner que lors des présentes élections, plusieurs partis politiques protestèrent contre le fait que le Conseil d'Etat avait décidé inutile de faire procéder à une révision des listes électorales afin que puissent y être inscrits les citoyens ayant atteint l'âge de 21 ans entre le 28 février et le 23 juin 1968.

Les élections à l'Assemblée nationale ont lieu dans 487 circonscriptions (470 en métropole, 10 dans les départements d'outre-mer et 7 dans les territoires d'outre-mer) au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Au second tour est élu celui qui obtient le plus grand nombre de voix.

Pour être habilité à se présenter au deuxième tour, les candidats doivent avoir reçu un nombre de suffrages au moins égal à 10 pour cent du total des électeurs inscrits dans la circonscription. Cependant si un seul candidat remplit cette condition, celui ayant obtenu après lui le plus grand nombre de voix au premier tour peut se maintenir au second.

Sont éligibles à la Chambre des députés les électeurs ayant vingt-trois ans accomplis, sous réserve des cas d'incapacité et d'inéligibilité prévus par la loi. Relevons ainsi que les étrangers naturalisés et les femmes ayant acquis la nationalité française par mariage ne sont éligibles qu'à l'expiration d'un délai de dix ans après leur naturalisation. En outre, sont inéligibles un certain nombre de magistrats et de hauts fonctionnaires de l'administration publique.

Les conditions d'éligibilité et les inéligibilités sont les mêmes pour l'élection des sénateurs hormis l'obligation pour ces derniers d'être âgés de trente-cinq ans révolus.

**Considérations politiques générales et déroulement de la consultation:**

En mai 1968 la France fut, on le sait, le théâtre de graves événements. L'agitation créée par certains groupements d'étudiants se transforma rapidement en un vaste mouvement de revendication, cautionné ou appuyé, à des degrés divers, par les formations politiques de l'opposition de gauche. L'occupation des facultés et autres centres d'enseignement fut bientôt suivie de l'occupation des usines et lieux de travail. A la fin du mois de mai, des millions de travailleurs étaient en grève, les affrontements violents entre les manifestants et la police se multipliaient dans les rues de Paris ainsi qu'en de nombreuses villes de province. La vie économique de la France tout entière se trouvait paralysée, son régime politique contesté.

Devant cette situation, le général de Gaulle annonça tout d'abord son intention de soumettre un programme de réforme à la nation par voie de référendum, projet qui se heurta à une forte opposition dans le pays et qui suscita plus tard les réserves du Conseil d'Etat. C'est alors que, le 31 mai, le Président de la République prit la décision de dissoudre l'Assemblée nationale et de tenir, dans les délais prévus par la Constitution, des élections qui permettent aux citoyens de se prononcer en désignant de nouveaux représentants, ceci afin de « sauvegarder la légitimité républicaine » face à « une entreprise totalitaire ».

Pourtant, quelques jours plus tôt, le 22 mai, au Palais Bourbon, une motion de censure déposée par les partis d'opposition n'avait recueilli que 233 voix alors que la majorité requise était de 244. Mais le parti gouvernemental estimait, et ce devait être là un des thèmes de sa campagne, que la faiblesse de la majorité dont il disposait au Parlement depuis les élections de 1967 avait fortement entravé son action, et l'avait empêché de promouvoir les réformes dont l'absence avait permis à la crise de se développer.

Quoi qu'il en soit, cette décision devait largement contribuer à l'apaisement. Certes, une minorité contesta le bien-fondé d'élections législatives pour résoudre une crise devant laquelle le Parlement s'était révélé impuissant; mais aucun des partis de l'opposition ne

chercha à se dérober au verdict du suffrage universel. Le mouvement de grève se dépolitisa et peu à peu les travailleurs se remirent à la tâche, non sans quelques épisodes dramatiques, après avoir obtenu, dans de nombreux cas, d'importantes concessions matérielles sur la base des conclusions auxquelles étaient parvenus les représentants des centrales syndicales et du Gouvernement réunis du 25 au 27 mai au siège du Ministère des affaires sociales.

Pour la campagne électorale, les défenseurs de la politique gaulliste se groupèrent sous l'étiquette de l'Union pour la défense de la République (UDR), formation qui rassemblait les gaullistes orthodoxes et de gauche ainsi que la plus grande partie des membres de la Fédération nationale des républicains indépendants conduits par M. Giscard d'Estaing. Reprenant les thèmes majeurs d'allocutions prononcées par le général de Gaulle, les dirigeants de l'UDR dénonçaient les menées subversives du Parti communiste accusé de chercher à instaurer par la violence un pouvoir totalitaire en s'appuyant, le temps d'affermir ses forces, sur les autres formations de gauche. Certains développaient l'idée de participation des travailleurs au sein de l'entreprise, préconisée par le Chef de l'Etat comme une troisième solution exempte des inconvénients propres aux systèmes capitaliste et communiste. Tous prétendaient rallier sous leur bannière les citoyens soucieux de progrès dans l'ordre et attachés tant aux traditions nationales qu'aux formes républicaines de gouvernement.

A l'opposé, les partis de gauche, à savoir la Fédération de la gauche démocratique et socialiste, présidée par M. Mitterand, le Parti communiste dont le secrétaire général est M. Waldeck-Rochet, enfin le Parti socialiste unifié, dirigé par M. Rocard, blâmaient la politique du Gouvernement et du Chef de l'Etat, dont la faillite leur semblait attestée par la crise survenue après dix ans de pouvoir sans partage. A leur tour, ils se faisaient les champions de la démocratie et réclamaient que soit instaurée une politique de dialogue entre tous les intéressés.

Force est de constater toutefois que la diversité des analyses du mouvement de contestation auxquelles les formations de gauche

procédèrent et le tour que chacune cherchait à donner à une action qui, née en dehors d'elles, souvent n'épargnait pas leurs appareils, suscitèrent entre elles de sérieuses divergences qui nuisirent à leur unité et frappèrent l'opinion.

Au centre, se trouvait le groupe de Progrès et démocratie moderne dont les membres, au cours de la législature précédente, s'étaient divisés lors du vote des motions de censure. Estimant pernicieux, voire impossible, que les Français se divisent en deux blocs antagonistes, son chef de file, M. J. Duhamel, proposait une troisième voie et, défendant les thèses traditionnelles de la tendance démocrate-chrétienne, recommandait vivement l'adoption d'une politique européenne plus active.

Enfin, il convient de signaler l'apparition de deux nouvelles formations. L'une, le Mouvement pour la réforme, avait été créée quelques jours avant le scrutin par M. Edgard Pisani, ancien ministre du Gouvernement de M. Pompidou, qui, lors des événements de mai, avait rompu avec la majorité notamment en votant, le 22 mai, la motion de censure. L'autre, Technique et démocratie, réunissait, sous la conduite de M. Baret, un groupe de technocrates qui s'était signalé précédemment à l'attention des milieux politiques par la publication d'études et d'analyses portant sur de grandes questions d'intérêt public.

Les dates des deux tours de scrutin furent fixées aux 23 et 30 juin 1968. De timides tentatives avaient été faites, au sein de la majorité et de l'opposition, en vue de la présentation de candidatures uniques lors du premier tour déjà mais cette conception ne prévalut pas et finalement les formations politiques se présentèrent le 23 juin en ordre dispersé devant les citoyens. Ce jour-là, en effet, quelque 2267 candidats briguaient les 470 sièges à pourvoir en métropole.

Les chiffres ci-après font apparaître le net courant qui s'est manifesté en faveur de ceux qui se réclamaient du général de Gaulle. On notera également que, par rapport aux élections de mars 1967, un plus grand nombre de candidats recueillirent la majorité absolue des voix et furent donc élus au premier tour.

Signalons en outre qu'aucun des candidats du Mouvement pour la réforme, de Technique et démocratie ainsi que des formations d'extrême droite n'obtint un nombre de suffrages égal à 10 pour cent de celui des électeurs inscrits et qu'ils ne furent donc pas admis à se présenter au second tour. De même 229 des 232 candidats du Parti socialiste unifié, formation qui avait, en mai, nettement soutenu l'action des étudiants et des ouvriers les plus avancés, furent éliminés pour cette raison, bien que le PSU fût le seul des groupements de gauche à gagner des voix.

Quelque 671 candidats restaient encore en lice le 30 juin dans les 316 circonscriptions métropolitaines où il y avait ballottage. La stratégie des partis politiques demeurait celle adoptée pour les élections de mars 1967. A l'intérieur du bloc gouvernemental, d'une part, et de l'opposition de gauche, d'autre part, les candidats ne s'opposèrent pas entre eux et se désistèrent en faveur du mieux placé. Quant aux centristes ils bénéficièrent, certains du retrait du candidat gaulliste, d'autres du désistement de leur concurrent de gauche. Ainsi, lors du deuxième tour, la lutte se trouvait réduite, dans 279 cas, à une confrontation entre deux candidats.

A gauche, les électeurs, sensibles sans doute au manque d'unité dont avaient fait preuve sur bien des points les partis d'opposition, n'entérinèrent pas toujours les accords passés par ces derniers. C'est à ce phénomène que l'on dut l'échec de certains hommes, tel par exemple M. Mendès-France, ancien président du Conseil, qui ne recueillit pas toutes les voix qui auraient dû, au second tour, se porter sur son nom.

Le 30 juin, l'électorat marqua plus encore sa réprobation devant les désordres dont avaient été assortis les événements de mai et accorda largement sa confiance aux tenants de l'ordre. Et, paradoxalement, au terme de cette consultation, provoquée par une crise qui avait menacé l'existence du régime, la position du parti gouvernemental se trouva singulièrement renforcée, comme le montre le tableau, ci-dessous, de la répartition des sièges entre les formations politiques.

**Données statistiques:**1. Résultats du premier *tour* de scrutin, en métropole**Nombres d'électeurs inscrits . . . . 28 171 635**

				" " /G		
Bulletins blancs ou nuls .				401 086		
Suffrages valablement exprimés . .				22 138 657		
Formation politique	Suffrages obtenus le 23 juin 1968	0/ 1)	Suffrages obtenus le 5 mars 1967	0/ %	Nom- bre d'élus le 23 juin 1968	Nom- bre d'élus le 5 mars 1967
Union pour la dé- fense de la République .	9 663 605	43,65	8 448 982	37,73	142	02
Républicains in- pendants non UDR et mo- dérés . . . .	917 539	4,14	821 097	3,66		
Parti communiste	4 435 357	20,03	5 039 032	22,51	6	S
Fédération de la gauche démoc- ratique et so- cialiste . . .	3 654 003	16,50	4 224 110	18,96	0	1
Centre progrès et démocratie moderne . .	2 290 165	10,34	2 829 998	12,64	1	1
Parti socialiste unifié . . . .	874 212	3,94	495 412	2,21	0	0
Divers gauche . .	163 679	0,73	319 651	1,42	0	0
Technique et dé- mocratie . . .	77 378	0,34	n'existait	—	0	—
Mouvement pour la réforme . .	33 848	0,15	n'existait		0	
Extrême droite .	28 871	0,13	191 232	0,85	0	0

2. Répartition des sièges entre les formations politiques  
à l'issue des deux tours de scrutin

Formation politique	Nombre à Tremblée nationale	Nombre de députés Mature
Union pour la défense de la République . . . . .	295	187
Républicains indépendants . . . . .	64	43
Fédération de la gauche démocra- tique et socialiste . . . . .	57	118
Parti communiste . . . . .	34	73
Centre progrès et démocratie mo- derne . . . . .	28	42
Parti socialiste unifié . . . . .	—	S
Divers . . . . .	9	9
	487	487

3. Répartition des députés à l'Assemblée nationale  
entre les différents Groupes parlementaires

Groupe parlementaire	Nombre de membres
Union des démocrates pour la République . . . . .	292
Républicains indépendants . . . . .	61
Fédération de la gauche démocratique et socialiste	57
Communistes . . . . .	34
Progrès et démocratie moderne . . . . .	33
Non inscrite . . . . .	10
	487



4. Répartition des députés à l'Assemblée nationale  
par catégories professionnelles

Agriculteurs . . . . .	30	Avocats. . . . .	28
Professions maritimes . . . . .	1	Officiers ministériels . . . . .	12
Chefs d'entreprises . . . . .	41	Autres professions libé-	
Commerçants. . . . .	11	rales. . . . .	24
Artisans. . . . .	6	Journalistes. . . . .	18
Ingénieurs. . . . .	11	Enseignants. . . . .	46
Cadres divers. . . . .	40	Magistrats. . . . .	2
Employés. . . . .	8	Grands corps d'Etat . . . . .	56
Ouvriers. . . . .	12	Autres fonctionnaires . . . . .	16
Médecins-chirurgiens . . . . .	38	Officiers. . . . .	5
Pharmaciens. . . . .	15	Cadres et employés SNCF . . . . .	2
Dentistes. . . . .	4	Retraités pensionnés . . . . .	4
Vétérinaires. . . . .	8	Divers. . . . .	34
			487